



**CONFÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE GUINÉE (CNTG)**  
**UNION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS DE GUINÉE (USTG)**  
**ORGANISATION NATIONALE DES SYNDICATS LIBRES DE GUINÉE (ONSLG)**  
**UNION DÉMOCRATIQUE DES TRAVAILLEURS DE GUINÉE (UDTG)**

**ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE (ORAF)**  
**ORGANISATION DÉMOCRATIQUE SYNDICALE DES TRAVAILLEURS AFRICAINS (ODSTA)**

**CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI)**

---

**Conférence syndicale internationale de solidarité pour la promotion du développement durable en Guinée, 23-24 mai 2007**  
**Hôtel Mariador Palace, Conakry, Guinée**

---

**POUR UNE TRANSITION PACIFIQUE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA DÉMOCRATIE  
ET LE RESPECT DES DROITS HUMAINS EN GUINÉE**  
**Document syndical d'information et d'analyse\***

**I. Introduction**

1. L'année 2007 a commencé avec une impressionnante mobilisation des travailleurs guinéens. Le 2 janvier, l'Intercentrale CNTG-USTG, élargie à l'ONSLG et à l'UDTG, lança un mot d'ordre de grève générale et illimitée. Pour cause, la libération de deux de ses amis, Mamadou SYLLA alors Président du Patronat guinéen et Fodé SOUMAH ancien Ministre accusés de graves malversations de fonds et libérés par le Président de la République. Le non-respect des accords signés entre le gouvernement et les syndicats en 2006 était un autre facteur de malaise, devenu plus profond alors que les conditions de vie n'ont cessé de se détériorer depuis 2006 et que la volonté politique a manqué pour y pallier : chute du niveau de vie, problèmes d'eau, d'électricité, de transport, corruption généralisée et impunité.

2. La grève fut suivie sur l'ensemble du pays, largement appuyée par toutes les couches de la population. En quelques heures, les activités du pays, y compris son important secteur minier, était paralysée. Les travailleurs étaient nombreux dans les rues de la capitale et à l'intérieur du pays. Mais la répression ne se fit pas attendre, accompagnée de pressions des plus fortes sur les dirigeants syndicaux pour qu'ils suspendent cette grève.

3. Après 25 jours de grève, le Président de la République accepta de se mettre à la table des négociations avec les syndicats, lesquelles, le 27 janvier, débouchèrent sur un Procès Verbal d'Accord qui prévoyait la mise en place d'un gouvernement de large consensus dirigé par un Premier Ministre. Ce Procès Verbal exigeait la séparation des pouvoirs, insistait sur une protection des droits humains et contenait des revendications d'ordre socio-économique.

4. Coup de théâtre: le 9 février, le Président Lansana Conté nommait au poste de Premier Ministre son ancien bras droit, provoquant le tollé de la population et une relance de la grève générale. La répression qui s'en est suivit ne fit pas attendre. L'état de siège était alors décrété pour la première fois dans l'histoire de la Guinée. Entre janvier et février, pas moins de 137 (selon les chiffres officiels) personnes furent assassinées et 1700 blessés furent enregistrés, sans compter les victimes qui n'ont pas été identifiées ou dénoncées.

5. Les abus aux droits humains furent très nombreux : tirs à bout portant, arrestations arbitraires, nouvelles menaces de mort à l'encontre des dirigeants syndicaux, mesures destinées à semer la terreur dans les quartiers, vols, viols et vandalismes de toutes sortes. Malgré la répression musclée, les manifestants ne reculèrent pas et la grève maintint le pays dans un état de paralysie général. Dans ce climat, des bâtiments publics furent détruits et pillés. Pour l'heure, les responsables de la répression n'ont pas été punis.

6. C'est la nomination d'un Premier Ministre de consensus début mars qui permit d'apaiser la situation. Monsieur Lansana Kouyaté, un des candidats proposés par les organisations syndicales, nomme quelques semaines plus tard son gouvernement. Les défis sont de taille. En plus de garanties pour les droits humains, y compris avec l'éclaircissement des faits de violence commis en juin 2006 et en janvier et février 2007, il s'est promis de rétablir les institutions démocratiques et d'imprimer un véritable développement du pays. Dans l'attente des élections de fin 2007, la Guinée connaît un renouveau. La grande mobilisation du 1<sup>er</sup> mai a mis en évidence les énormes attentes du peuple guinéen face à des années de reculs, à une progression dramatique de la pauvreté, du sous-emploi et des injustices.

---

\* Il s'agit simplement d'un document d'orientation. Il n'a pas l'intention de se substituer aux débats, mais plutôt d'alimenter les discussions au cours de ces deux journées.

7. Pendant les événements tragiques de janvier et février, les appels pressants de la communauté internationale furent nombreux. La Confédération syndicale internationale (CSI) et ses organisations affiliées sont intervenues de manière constante pour faire pression sur les autorités guinéennes et sensibiliser les instances internationales et régionales autour de cette crise (BIT, ONU, Banque mondiale, FMI, CEDEAO, Commission européenne), ceci, afin de garantir la mobilisation de la communauté internationale pour un retour des garanties démocratiques et pour un respect des droits humains et syndicaux.

8. Ces événements douloureux reflètent un profond malaise au sein de la société guinéenne. Un conflit était latent.

## **II. Démocratie et droits humains et syndicaux**

### ***Conjoncture politique récente***

9. À partir de 2005, on a vu se réaliser en Guinée des actions en faveur d'une certaine démocratisation, notamment dans le processus plus transparents des élections communales et communautaires et une libéralisation de la presse. Cependant, ces améliorations se sont accompagnées d'une répression gouvernementale de l'opposition politique, opposition qui était, jusqu'à récemment, faible et fragmentée. Il s'ensuivit que l'impact positif de ces améliorations sur le plan légal fut très circonscrit et qu'il y eut peu d'espace ouvert pour le développement d'une force politique alternative plus ou moins unifiée. C'est ainsi que le mouvement syndical émergea pendant les grèves générales de 2006 et 2007 comme porte-voix d'une population dont la frustration était rendue à la limite.

10. Ce qui s'est passé en 2005 et 2006 était la reprise de l'histoire politique depuis les premières élections tenues en 1993 après l'adoption de la nouvelle constitution : ouverture démocratique suivie de reculs et de répression. En 1996, il y a bien eu la création d'un gouvernement composé de plusieurs « technocrates », et pas seulement des alliés politiques du Président, et le gouvernement réalisa quelques progrès. Mais après l'élection présidentielle de 1998, on procéda à l'arrestation d'un des candidats présidentiels et de centaines de militants des partis de l'opposition. En 1999, la plupart des « technocrates » furent évincés du gouvernement et remplacés par des fidèles du Président.

11. Nouveau pas en arrière en 2001 : après un référendum teint d'irrégularités et boycotté par l'opposition, la constitution fut modifiée pour accroître le mandat présidentiel de cinq à sept ans et pour abolir les limites d'âge et de mandat. À toute fin pratique, on décréta un régime de présidence à vie. Lors de l'élection suivante tenue en 2003, le Président Conté était réélu presque sans opposition, puisque tous les autres candidats sérieux boycottèrent le processus. Son mandat s'étend officiellement jusqu'en 2010.

12. Il y a signe d'espoir en 2004, lorsque le Président nomma comme Premier Ministre Cellou Dalein Diallo, qui tendit la main aux partis de l'opposition et entama le dialogue avec les organisations syndicales. Le nouveau Premier Ministre annonça certaines mesures de réforme, mais le progrès est coupé court en 2006 lorsqu'il fut congédié sans être remplacé. C'est le régime présidentiel direct qui laisse dépérir la situation, avec accélération de l'inflation, pertes d'emplois et diminution du pouvoir d'achat des citoyens. Jusqu'à ce que le peuple ne put plus endurer et le mouvement syndical organise les grèves de février-mars et de juin 2006 ainsi que celle de janvier-février 2007.

### ***Droits humains et démocratiques***

13. Quand Lansana Conté accéda au pouvoir en 1984, une semaine après la mort du Président Sékou Touré, il annonça que le nouveau régime allait respecter les droits humains, il libéra les prisonniers politiques et invita les exilés à rentrer en Guinée. Six ans plus tard, la Guinée adopta une nouvelle constitution qui garantit explicitement le respect des droits humains. La Guinée a ratifié les principaux instruments internationaux de respect des droits humains : Convention internationale des droits civils et politiques, Charte africaine des droits humains et des peuples, Convention de l'ONU contre la torture, Conventions des droits de l'enfant.

14. Cependant, la violation des droits humains demeure pratique courante en Guinée. Par exemple, on rapporte plusieurs cas d'abus policier, dont le fait que des personnes détenues sont ligotées et battues. La plupart des victimes sont des mineurs et adultes de 16 à 40 ans. Cette réalité est confirmée par l'organisme *Human Rights Watch* qui rapporte des cas impliquant des victimes plus jeunes. Souvent les personnes accusées de délits mais non condamnées sont détenues pour des périodes prolongées à cause des retards dans l'administration judiciaire. Les prisons sont surpeuplées et le personnel est souvent composé de « volontaires » dont la seule rémunération provient de la vente de produits de contrebande aux détenus.

15. Des abus commis par les forces de l'ordre sont également chose courante lors de manifestations, où on rapporte plusieurs cas de tirs à bout portant sur des foules. Des cas de détention sans accusation, viol, sévices physiques contre les manifestants et vols des biens sont souvent rapportés. L'utilisation excessive de la force entraîna plusieurs morts lors des grèves de juin 2006 et ensuite celles de janvier et février 2007.

## **Les droits syndicaux**

16. Comme c'est le cas pour les droits humains, la Guinée a adopté les instruments les plus importants en ce qui concerne les droits des travailleurs, mais l'application reste aléatoire. La Guinée a ratifié 58 Conventions de l'Organisation internationale du travail, dont les huit Conventions dites « fondamentales », c'est-à-dire celles qui stipulent l'interdiction du travail forcé, la prohibition de la discrimination en matière de travail, l'élimination du travail des enfants, la liberté de syndicalisation et le droit à la négociation collective.

17. Les lois nationales confirment le droit à la syndicalisation sauf dans les forces armées. Les syndicats doivent fournir des préavis de dix jours ouvrés avant de faire la grève et les employeurs peuvent exiger l'arbitrage obligatoire.

18. Malgré les restrictions qu'on vient de mentionner, les lois nationales prévoient des protections pour les travailleurs qui exercent leurs droits syndicaux. Mais souvent la pratique ne tient pas compte de ces protections légales. Il n'y a pas de protection réelle pour les travailleurs syndiqués qui subissent des pratiques discriminatoires de la part de leurs employeurs. Les activités syndicales sont régulièrement l'objet d'ingérence et de tracasseries. Souvent les travailleurs qui font la grève et les dirigeants syndicaux sont harcelés, détenus et interrogés. Il n'est pas inconnu que les militants syndicaux voient leurs demeures ou autres propriétés saccagées.

19. Ces problèmes existaient bien avant les grèves de 2006 et 2007. En 1996 et 2003, par exemple, lors de grèves au niveau de l'éducation, les professeurs et des responsables syndicaux subirent des arrestations et des menaces à l'endroit de leurs familles. En 2003, la police a détenu et a battu les épouses et les enfants de mineurs alors en grève. Durant la même grève, 25 mineurs furent arrêtés et 16 détenus. L'année suivante, neuf travailleurs des chemins de fer furent détenus parce qu'ils participaient à une manifestation, et un mineur fut tué lors d'une grève. Cela dénote que le droit des travailleurs est largement bafoué mettant ainsi des milliers de bras valides au chômage les conduisant le plus souvent à l'émigration clandestine.

20. La répression était encore plus sévère lors des grèves récentes. En juin 2006, le mouvement syndical lança un appel à la grève pour protester contre la cherté des denrées de base. Les forces de l'ordre ripostèrent avec des attaques, des vols, et des assassinats. Au moins douze personnes ont perdu la vie, mais la commission établie pour faire l'enquête n'a pas encore publié son rapport sur les événements, et personne n'a encore été mis en accusation pour ces crimes.

21. En janvier et février 2007, 137 personnes furent assassinées, selon le Ministère de la Justice, pendant les grèves générales. Ce chiffre est largement inférieur à la réalité. Ces grèves étaient déclenchées pour protester contre la libération de personnes accusées de corruption à grande échelle et pour non respect des accords signés entre le gouvernement, le patronat et les syndicats au terme de la grève de juin 2006.

## **La liberté des médias**

22. Les lois régissant la presse écrite permettent aux autorités de censurer ou de supprimer les publications pour des prétextes vagues et mal définis. Quelques journaux indépendants réussissent à survivre malgré les incidents de harcèlement et de répression dont ils font l'objet. Mais leur influence est limitée à cause de la faiblesse de leur tirage, surtout à l'extérieur de la capitale.

23. Pour ce qui est des médias électroniques, il faut mentionner les améliorations qui se sont réalisées en 2005 et 2006, mais suivi d'un recul lors des grèves récentes. En 2005, les médias de l'État accordèrent, pour la première fois, du temps d'antenne égal aux différents partis politiques pendant la campagne pour les élections législatives. Et en 2006, la Guinée permit l'établissement de médias appartenant à des propriétaires non gouvernementaux (les partis politiques et les mouvements religieux ne sont pas autorisés de posséder des diffuseurs).

24. Par contre, ces récentes ouvertures étaient rapidement fermées lors des mouvements de grève de 2007. Les médias de l'État ne diffusaient, pour l'essentiel, que le point de vue du chef de l'État et ne rapportaient pas l'importance de l'adhésion populaire au mouvement de grève. En février, les militaires envahissent les locaux de deux des nouveaux postes de radio indépendants. Ils détruisent l'équipement à d'une des radios privées et arrêtèrent des employés à Radio Liberté. Ensuite, le Conseil National de la Communication menaçait de révoquer la licence de Radio Familia parce qu'elle diffusait de l'information sur les revendications des syndicats. Face à d'autres menaces, les deux autres postes de radio indépendants se fermèrent. La transmission de Radio France International fut interrompue à au moins deux reprises lors des grèves et des journalistes étrangers furent l'objet de harcèlement à l'aéroport.

## **Des constats soumis à la discussion**

25. Une analyse des violations des droits humains, démocratiques et syndicaux et des atteintes à la liberté de presse commis au cours des dernières années démontrent bien que ces incidents ne soient ni isolés ni le fruit du hasard. Toutes ces attaques découlent d'un système de pouvoir gouvernemental hyper-centralisé qui conçoit les droits fondamentaux comme quelque chose qu'il peut retirer chaque fois qu'il perçoit que son hégémonie est d'une certaine façon remise en question.

26. Ce n'est donc pas par hasard que les violations des droits humains et les attaques à la liberté des médias montent en flèche lorsque le mouvement syndical organise des grèves pour dénoncer la corruption et exiger le respect des accords déjà signés, et que le mouvement syndical devient lui-même l'objet de répression féroce de la part des forces de l'ordre.

27. La construction d'un véritable État de droit et d'une culture des droits humains et démocratique exige en premier lieu qu'on examine de façon juste et indépendante et en profondeur les atteintes aux droits commises lors des grèves de juin 2006 et de janvier-février 2007. Une commission d'enquête fut bien établie après la mort de douze personnes pendant la grève de juin 2006, mais presque un an plus tard elle n'a pas encore livré son rapport. En fin janvier 2007, le Ministre de la Justice d'alors annonça la création d'une nouvelle commission d'enquête, comprenant entre autres des représentants des forces qui sont elles-mêmes sous enquête : la Gendarmerie et le Ministère de la Défense. Une telle commission ne saurait rencontrer les exigences élémentaires en matière d'indépendance.

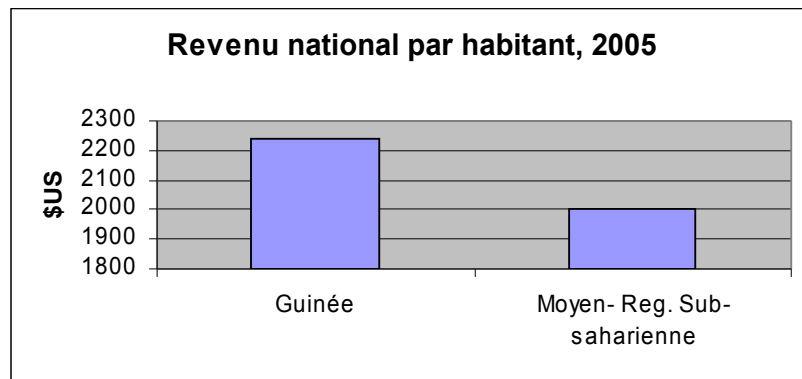
28. La création d'une véritable commission indépendante, avec une participation internationale, par exemple, des représentants de l'Union africaine, pour enquêter sur les violations commises pendant les grèves et pour faire des recommandations précises semblerait essentielle. Les auteurs des violations des droits humains et syndicaux devraient être identifiés et poursuivis en justice. Ensuite, des mesures devraient être prises pour consolider un système d'administration de la justice impartiale et indépendant et qui protège les citoyens contre les violations des droits humains et syndicaux. Parmi d'autres mesures, des garanties pour assurer la sécurité des défenseurs des droits humains et des dirigeants syndicaux seront nécessaires pour établir un système de respect des droits.

### III. Développement économique et social

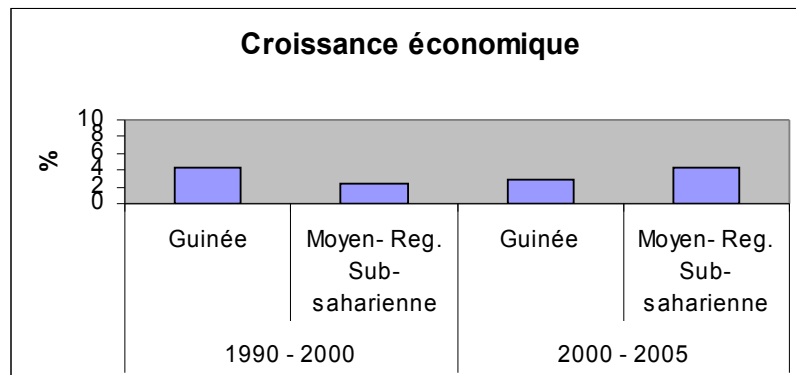
#### *Un pays pauvre ... rempli de richesses*

29. Pays doté de richesses minérales, forestières, hydrauliques, agricoles et marines enviées, la Guinée se trouve néanmoins au dix-huitième rang avant la fin de la liste quant à son indice de développement humain, tel que calculé par l'Organisation des Nations Unies. En effet, la présence des avantages naturels indéniables n'a pas été suffisante pour assurer une croissance économique stable pour le mieux-être des citoyens guinéens, ni pour mettre le pays sur la voie d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Le présent chapitre présentera quelques données sur la situation économique et sociale, discutera les causes des faiblesses et des échecs dans ces domaines et mettra de l'avant quelques pistes pour améliorer la situation.

30. En fonction de la mesure de « parité du pouvoir d'achat », le revenu national par habitant de la Guinée est légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne : 2240 \$US en Guinée versus 2004 \$US dans toute la région, en 2005.



31. Cependant, lorsqu'on examine comment le revenu national a évolué au cours des quinze dernières années, on découvre que la croissance économique de la Guinée a commencé à ralentir au moment même où la croissance s'est accélérée dans la plupart des autres pays du continent. Ainsi, de 1990 à 2000, le Produit national brut (PNB) de la Guinée s'est accru de 4,4 pour cent annuellement, par rapport à 2,5 dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne. De 2000 à 2005, par contre, la croissance guinéenne est tombée à 2,9 pour cent par année, versus 4,3 pour cent dans tout le continent au sud du Sahara.

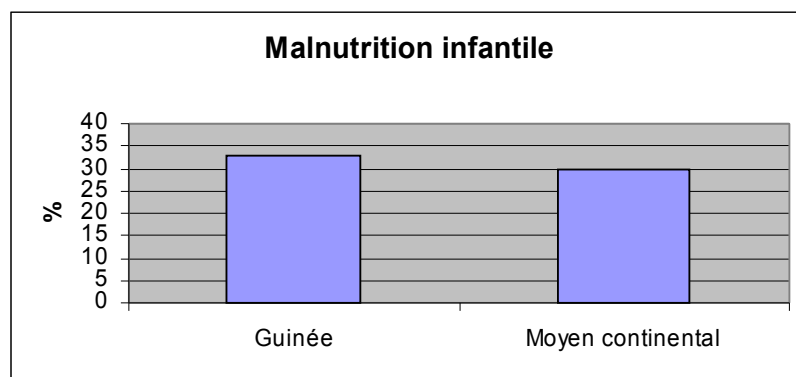


32.Des analyses évoquant que des prix faibles pour la bauxite, la plus importante source de devises de la Guinée, soient responsables du ralentissement économique, ne sont pas convaincantes. Au mieux, cela n'explique qu'une partie des causes, puisque le prix de la bauxite a connu une croissance régulière depuis 2003. Exprimé en dollars américain, la bauxite se vendait à 50 pour cent plus cher en 2006 qu'en 2003. Il faut donc chercher des causes de la piètre performance en matière de croissance économique ailleurs, notamment au chapitre des défaillances dans la gestion économique du pays, sujet que nous traitons plus loin.

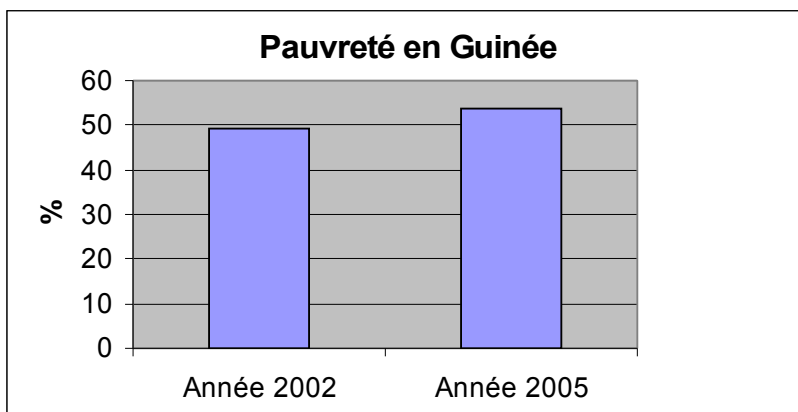
#### **La Guinée et les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)**

33.Autre fait important à remarquer : malgré que le revenu par habitant soit légèrement supérieur à la moyenne continentale, la Guinée affiche des performances au-dessous des moyennes africaines sub-sahariennes pour plusieurs des indicateurs liés à l'atteinte des Objectifs de développement du Millénaire (ODM).

34.Ainsi, les plus récentes données de la Banque mondiale révèlent que la présence de la malnutrition infantile, indiquée par un poids sous la normale parmi les enfants de moins de cinq ans, est de 33 pour cent en Guinée versus 30 pour cent au niveau continental. Pire encore, la situation s'est empirée au cours des dix dernières années alors qu'elle s'est améliorée dans la majorité des pays africains. L'ONU et la Banque mondiale considèrent cet indicateur comme un signe de réussite pour l'atteinte de 1<sup>er</sup> ODM pour la réduction de la pauvreté extrême.

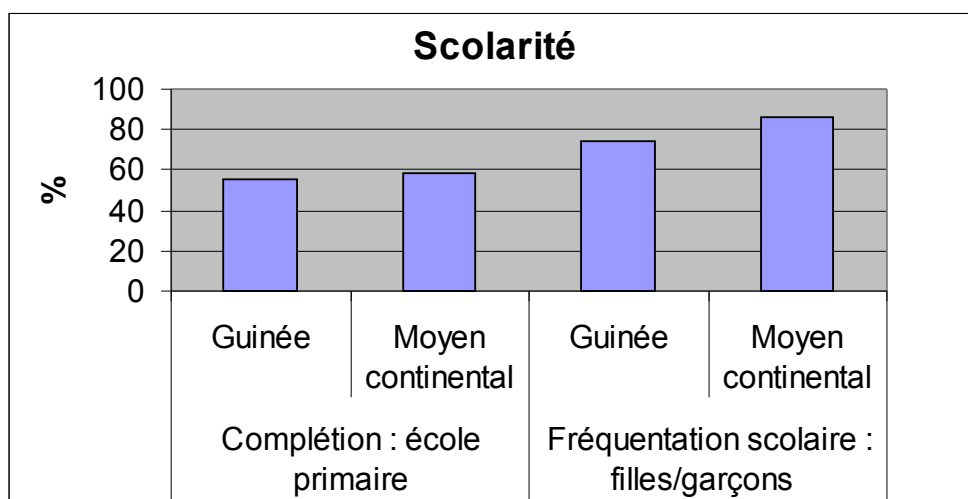


35.Quant à l'incidence de la pauvreté, les données gouvernementales citées par la Banque mondiale indiquent une légère tendance à l'augmentation de la pauvreté au cours des dernières années. Ainsi, on estime que le taux de pauvreté en Guinée, selon la définition nationale, est passé de 49,2 pour cent en 2002 à 53,6 pour cent en 2005.

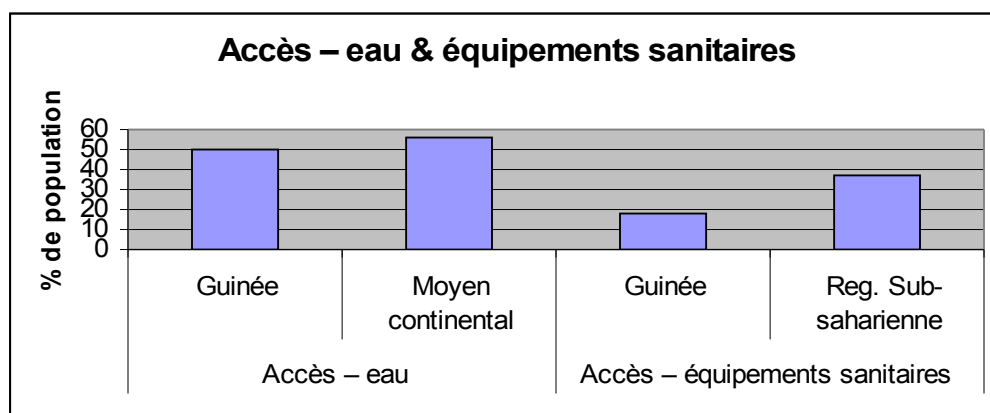


#### Scolarité et santé

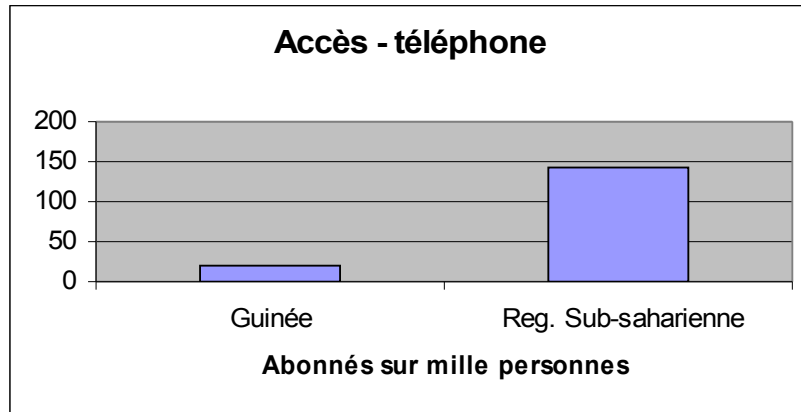
36. L'atteinte de la scolarité primaire universelle est le deuxième ODM. Bien que la Guinée ait réalisé des progrès sur ce chapitre depuis dix ans selon les données de la Banque mondiale, là encore sa performance demeure au-dessous de la moyenne africaine : 55 pour cents des enfants guinéens complètent l'école primaire versus 58 pour cent au niveau continental. La Guinée a aussi du chemin à faire pour atteindre l'égalité de traitement des filles et des garçons quant à la fréquentation scolaire, ce qui constitue l'ODM numéro 3 : 74 pour cent des filles guinéennes fréquentent l'école; dans toute l'Afrique sub-saharienne le chiffre est de 86 pour cent.



37. L'accès à l'eau potable est un autre domaine où la Guinée aura du progrès à faire seulement pour atteindre la moyenne africaine : 50 pour cent des Guinéens ont accès à une source d'eau « améliorée » selon la Banque mondiale, par rapport à 56 pour cent au niveau continental. Même chose pour ce qui est de l'accès à des équipements sanitaires améliorés : 18 pour cent en Guinée versus 37 pour cent pour tout le continent au sud du Sahara. Ces deux indicateurs sont utilisés pour mesurer l'atteinte du 7<sup>ème</sup> ODM sur le développement durable.



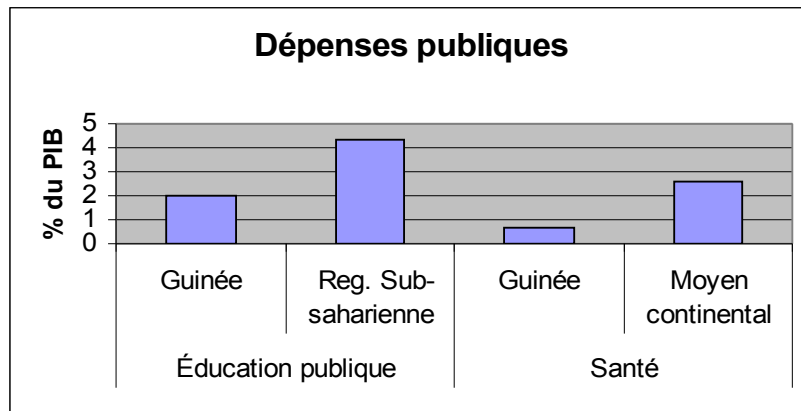
38. Une autre faiblesse importante apparaît au niveau du nombre d'abonnés aux services de téléphone, que l'ONU emploie pour mesurer l'atteinte du 8<sup>ème</sup> ODM : il y a 20 abonnés au téléphone sur mille personnes en Guinée versus 142 sur mille dans toute l'Afrique sub-saharienne.



#### Atteinte des ODM: une question de priorités gouvernementales

39. La mauvaise performance de la Guinée pour ce qui est de l'atteinte de plusieurs ODM n'est pas le fruit du hasard. Au contraire, elle est le résultat direct du fait que les instances gouvernementales n'ont pas su bien établir les priorités fondamentales ou encore n'ont pas alloué les ressources nécessaires pour les atteindre. Ainsi, l'incapacité du pays à arriver à la moyenne continentale au niveau de la fréquentation scolaire s'explique par un manque flagrant de dépenses en éducation.

40. Selon les chiffres de la Banque mondiale, la Guinée consacre moins de la moitié des ressources publiques à l'éducation par rapport à la moyenne continentale : 2,0 pour cent du PIB est dépensé pour l'éducation publique en Guinée; 4,3 pour cent dans toute l'Afrique sub-saharienne. L'écart est également frappant au niveau des dépenses publiques pour la santé : 0,7 pour cent du PNB guinéen y est consacré versus 2,6 pour cent dans tout le continent.



41. Le haut niveau de malnutrition infantile reflète le fait qu'on n'ait pas offert les moyens, jusqu'à tout récemment, pour garantir à toutes les couches de la population l'accès à des denrées alimentaires essentielles à la survie. En février 2007, le gouvernement a décrété une interdiction d'exporter les produits agricoles, halieutiques et forestiers afin de s'assurer que ces biens aboutissent d'abord et avant tout aux marchés guinéens. Il semble bien que cette mesure ait eu quelques impacts bénéfiques et que les prix de certains produits agricoles et de la pêche se soient réduits.

42. Cependant, il risquerait d'y avoir une nouvelle flambée de prix, et des nouveaux problèmes de malnutrition, si le gouvernement devait lever l'interdiction des exportations en place actuellement. Toute modification de ce régime devrait être compensée par d'autres mesures, telle une expansion du programme de subvention des prix aux consommateurs pour les produits de première nécessité (en vigueur actuellement pour le riz et les carburants) ou des mesures pour accroître les revenus, particulièrement des plus démunis (augmentation des salaires de base, programme d'aide aux familles sans revenu, etc. ...).

## **Le secteur minier**

43. Selon différentes estimations, la Guinée possède entre le tiers et la moitié des réserves mondiales de la bauxite, un minéral qui sert à la production de l'aluminium. Elle possède également d'importantes réserves d'or et de diamants et des projets sont en cours pour prospecter ou développer la production du fer, de l'uranium et du pétrole. Depuis 2002, une dizaine de nouveaux projets d'investissement dans le secteur minier impliquant plus de 300 millions de US\$ en investissement en capital ont été annoncés.

44. L'industrie minière de la Guinée constitue environ le cinquième du Produit national brut (PNB), selon les chiffres du FMI, et 90 pour cent des exportations. Par contre, il n'y a probablement plus que 2 pour cent de la main-d'œuvre totale du pays qui est employé dans le secteur minier. Comme dans presque tous les pays africains, l'activité qui occupe la grande majorité de la main-d'œuvre est le secteur agricole qui est largement laissé pour compte entraînant pauvreté et précarité.

45. Le secteur minier est dominé par des sociétés étrangères. Les plus importantes sont les sociétés RUSAL de Russie et ALCOA des États-Unis pour la bauxite, AngloGold (Afrique du Sud) pour l'or et Rio Tinto (Royaume Uni) pour le diamant. En tant que sociétés étrangères qui travaillent en Guinée au niveau de l'extraction, ces sociétés ne réinvestissent qu'une petite partie de leurs bénéfices au pays. Aucune entreprise guinéenne ne figure au nombre des entreprises les plus performantes du Monde.

46. En plus de ne fournir que relativement peu d'emplois par rapport à leur poids économique total, les grandes entreprises minières font preuve de lacunes sérieuses dans la manière dont elles traitent leurs employés. Les syndicats rapportent de nombreux problèmes au niveau de la gestion de la main-d'œuvre :

- Licenciements non justifiés et sans compensation ;
- Non-respect des conventions collectives ;
- Beaucoup de travail précaire ;
- Ancienneté non reconnue ;
- Refus de respecter les grilles de salaire ;
- Heures supplémentaires involontaires et non payées ;
- Refus d'engager des Guinéens comme cadres ;
- Majorations salariales insuffisantes pour suivre le coût de la vie.

47. Le principal apport du secteur minier au bien-être de l'ensemble de la population guinéenne viendrait donc de ses contributions aux finances de l'État. Mais à ce chapitre, la contribution du secteur minier demeure faible, par rapport à son poids économique. D'après les données du FMI, le secteur qui ne fournissait que 16,6 pour cent des revenus gouvernementaux en 2004 devait augmenter la proportion à environ 23 pour cent en 2005.

48. Selon plusieurs analyses, la contribution du secteur minier aux finances de l'État pourrait être nettement supérieure à ce qu'elle est actuellement. Même la Banque mondiale et le FMI ont récemment souligné « *les pertes de revenus fiscaux qu'impliquent les exemptions fiscales généralisées* » dans le secteur minier, et « *la discrétion abondante en matière d'application de règlements que permettent les lois actuelles pour les investissements miniers* » (Banque mondiale, *Republic of Guinea Joint IDA-IMF Staff Assessment of the Poverty Reduction Strategy Paper, août 2006*).

49. Plusieurs personnes et institutions ont accueilli favorablement l'annonce faite par le gouvernement en avril de son intention de procéder à la révision des contrats avec les sociétés minières. Ce qui sera important dans le processus de révision, tant du point de vue du peuple guinéen que des investisseurs étrangers, c'est d'établir et de maintenir des règles et des procédures qui soient transparentes et qui s'appliquent de la même manière à toutes les entreprises.

50. Tout le processus de révision des contrats devrait s'appuyer sur des consultations larges des syndicats, des employeurs, des organisations de la société civile, etc., et pourrait être chapeauté par un comité composé de représentants de toutes ces forces sociales. Un tel processus donnerait au peuple guinéen l'assurance que les sociétés minières contribuent de façon juste au pays dont elles tirent profit. Et quant aux investisseurs, ils n'auraient plus à faire face à l'incertitude sur comment ils seront traités par les autorités fiscales, mais, au contraire, auraient l'assurance qu'ils seront tous traités de manière égale.

51. Le processus de révision des contrats avec les compagnies minières pourrait également passer en revue la conformité des compagnies avec les lois du travail, qui semblent être largement violées, au moins par certaines sociétés. Autant il est important que les sociétés minières paient leur juste part au fisc, autant il est important qu'ils traitent leurs employés correctement en respectant les lois en vigueur.

52. Évidemment, ce principe devrait s'appliquer aux investisseurs étrangers dans d'autres secteurs également. On a appris par exemple, que certaines entreprises opérant dans le secteur forestier, provenant de la Chine, entre autres, font preuve de pratiques abusives à l'égard des travailleurs. Il en va de même pour certaines entreprises qui ont obtenu des contrats pour la construction des routes.





## Finances publiques

53. En 2000 la Guinée a été admise au programme de la Banque mondiale et du FMI de réduction de la dette extérieure en fonction de son statut de « Pays pauvre très endetté » (PPTÉ). Deux ans plus tard, la Guinée a été suspendue du programme sous prétexte de n'avoir pas respecté certains critères du FMI, entre autres au niveau de la gestion des finances publiques. En conséquence, les mesures visant la réduction de la dette en provenance du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine ont été mises en suspens. Ce fut le cas également d'une partie des réductions de la dette consenties par les agences de développement des pays donateurs, regroupées dans le Club de Paris.

54. Dès lors, le niveau global d'activité économique ainsi que la situation des finances publiques commencèrent à déprimer. Le PIB en termes réels n'a augmenté que de 1,2 pour cent en 2003, par rapport à 4,2 pour cent l'année précédente. Le taux d'inflation des prix a plus que doublé, passant de 6 pour cent en 2002 à 15 pour cent en 2003, et a doublé encore en 2004 à près de 30 pour cent, niveau où l'inflation s'est maintenue en 2005 et 2006. Puisque la plupart des travailleurs n'ont pas reçu de majorations salariales suffisantes pour compenser la perte de leur pouvoir d'achat, de nombreux citoyens subirent une détérioration importante de leur niveau de vie. Il faut souligner également le manque de transparence dans la gestion des finances publiques malgré les appels des partenaires sociaux que sont les syndicats.

<b>Indicateurs macroéconomiques</b>				
	2003	2004	2005	2006
Croissance: PIB réel - % évolution	1,2	2,7	3,0	2,0
Inflation - % évolution	14,8	27,6	27,9	29

55. Les finances publiques de la Guinée ont également connu une dégradation sérieuse au début de la décennie, particulièrement après que les bailleurs de fonds extérieurs ont suspendu certains versements. Le déficit des finances publiques est passé de 4,4 pour cent en 2002 à 6,1 pour cent en 2003. Le niveau du déficit a commencé à s'améliorer en 2004, mais uniquement parce que l'État a sabré dans les dépenses courantes et les projets d'infrastructure. De 19,4 pour cent du PIB où elles étaient en 2003, les dépenses publiques sont tombées à 16,3 pour cent du PIB en 2004. La chute devait se poursuivre en 2005 et 2006, et les dépenses publiques en proportion du PIB devaient tomber à 13,9 pour cent du PIB en 2006, selon les projections du FMI.

<b>Finances du gouvernement central 2002-06 (en pourcentage du PIB)</b>					
	2002	2003	2004	2005 (est.)	2006 (proj.)
Revenus et dons	13,8	13,2	11,4	12,8	13,4
Revenus	12,0	10,5	10,4	12,0	12,7
Miniers	2,3	1,5	1,9	2,9	3,5
Non-Miniers	9,8	9,0	8,5	9,1	9,2
Dépenses et prêts nets	18,3	19,4	16,4	14,0	13,9
Dépenses courantes primaires	10,6	10,9	8,8	7,5	7,4
Dépenses en capital	5,8	5,3	4,9	4,1	4,1
Balance totale	-4,4	-6,1	-4,9	-1,2	-0,5

56. Bien que le gouvernement ait pris des mesures pour accroître les revenus fiscaux, les résultats ont été plutôt modestes, surtout si on les compare à la chute des dépenses publiques. En fait, l'accroissement projeté des revenus de l'État entre 2003 et 2006 s'explique presque entièrement par l'apport du secteur minier. Cela ne reflète pas un élan de générosité de la part des entreprises minières mais est plutôt le résultat des augmentations des prix des matières premières, surtout la bauxite. L'apport du secteur minier est passé de 1,5 pour cent du PIB en 2003 à 3,5 du PIB (projeté) en 2006. L'apport du secteur non minier est passé de 9,0 pour cent du PIB à 9,2 pour cent du PIB durant la même période.

57. Selon le FMI, des améliorations auraient été réalisées au niveau de la collecte des taxes douanières et d'autres types d'impôts et de taxes. Cependant, il est évident que cela n'a eu que peu d'impact sur les revenus globaux de l'État guinéen. En plus de l'exercice de révision des contrats avec les sociétés minières, traité dans la section précédente, des efforts supplémentaires pourraient être faits au niveau des revenus non miniers. Entre autres, la possibilité pour les autorités fiscales et douanières d'accorder, de leur propre chef, des exemptions devrait être éliminée. Les efforts pour enrayer le non paiement des taxes et des impôts seront en grande partie liés à la lutte contre la corruption, dont nous traitons dans la section sur la gouvernance.

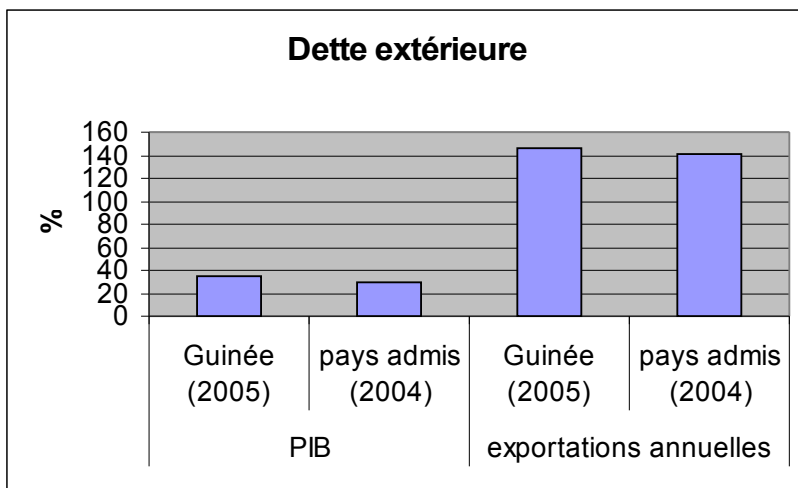
## Dettes extérieures

58. En tant que pays à bas revenu avec une dette extérieure élevée, la Guinée a été admise au programme des *Pays pauvres très endettés* (PPTTE) en décembre 2000. Ce programme de la Banque mondiale et du FMI rendait le pays éligible à une réduction de sa dette avec ces deux institutions ainsi qu'avec la Banque africaine de développement, moyennant l'application de certaines conditions par le gouvernement guinéen.

59. Précédemment, dix-neuf pays donateurs regroupés dans le « Club de Paris » avaient consenti des réductions des dettes de la Guinée avec leurs agences de coopération internationale. En 2005, à la suite d'une longue campagne menée par les grandes organisations de la société civile internationale, dont la CISP et la CMT, les institutions financières internationales (IFI) ont accepté d'annuler complètement les dettes des pays éligibles, dont la Guinée, si les exigences du programme PPTTE étaient rencontrées.

60. En 2003, les IFI ont suspendu les réductions de la dette de la Guinée en vertu du programme PPTTE en raison du fait que certaines conditions imposées par le FMI ayant trait à la gestion des finances publiques n'ont pas été honorées. Malgré le fait que la dette de la Guinée était moins élevée que celle de la plupart des PPTTE au début du programme, la suspension a fait en sorte qu'elle s'est détériorée par rapport aux autres pays qui ont pleinement bénéficié du programme.

61. Selon les données de la Banque mondiale, en 2005 la dette extérieure de la Guinée, qui valait 3,25 milliards de US\$, équivalait à 35 pour cent du PIB et à 146 pour cent des exportations annuelles. Dans l'ensemble des 29 pays ayant été admis dans le programme PPTTE, le rapport dette/PIB en 2004 était de 29 pour cent, et le rapport dette/exportations était de 141 pour cent.



## Aide étrangère

62. En mai 2007, la Guinée n'a pas encore été ré-admise pour l'octroi des bénéfices potentiels de l'annulation de la dette. Les intérêts que le gouvernement continue de payer sur la dette constituent un fardeau indéniable sur la capacité du gouvernement de répondre aux besoins des citoyens. Selon les chiffres du FMI, les intérêts absorbaient plus de 24 pour cent des dépenses de l'État en 2005 et en 2006.

63. La suspension de la Guinée du programme PPTTE en 2003, sur décision du FMI prise en décembre 2002, a eu pour effet non seulement d'arrêter le processus d'annulation de la dette, mais a également privé la Guinée de différentes formes d'assistance provenant d'organismes nationaux ou multilatéraux.

64. Ainsi, depuis 2002, au lieu de recevoir des crédits du FMI, la Guinée a été obligée de rembourser des prêts antérieurs. De 2003 jusqu'au 31 mars 2007, la Guinée a remboursé au-delà de 57 millions de US\$ au FMI. Selon les responsables du FMI, la Guinée devra corriger plusieurs lacunes dans la gestion des finances publiques pour redevenir éligible aux prêts du Fonds et pour se remettre sur la voie de l'accès aux réductions de la dette auxquelles elle aurait droit en vertu du programme PPTTE.

65. Selon les statistiques du FMI, les aides au développement reçus par l'État guinéen sont passés de 198,6 milliards de GNF (francs guinéens) en 2003 à 95,8 milliards de GNF en 2005. À cause du taux élevé d'inflation, cela représente une chute en termes réels de près de deux-tiers. Avec la suspension du programme PPTTE pour la Guinée, le pays ne reçoit plus d'assistance budgétaire mais uniquement de l'aide pour des projets de développement spécifiques.

66. Les principaux donateurs bilatéraux sont l'Union européenne et ses pays membres (notamment France et Allemagne), les États-Unis, le Japon et le Canada. Du côté bilatéral, les principaux bailleurs de fonds sont la Banque mondiale et les agences de l'ONU. La Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement ont également des projets en Guinée. Les contributions qui pourraient venir d'autres pays, dont la Chine par exemple, ne sont ni comptabilisées ni publiées dans les statistiques des agences internationales.

67. La Banque mondiale soutient actuellement neuf projets actifs en Guinée, pour une valeur totale de 216 millions de \$US. Ces projets sont dans les domaines du réseau électrique, des infrastructures rurales, du développement urbain, de l'éducation et de la santé, dont la lutte contre le VIH/SIDA. La Stratégie d'aide-pays sur laquelle la Banque s'appuie pour ses programmes a expiré en 2006, mais la Banque continue néanmoins à l'appliquer. Selon les responsables de la Banque mondiale, la mise en œuvre des projets a été lente à cause de l'instabilité politique et sociale mais aussi à cause de problèmes endémiques liés à la corruption et aux failles dans la gouvernance.

68. Pour répondre à ces difficultés, la Banque mondiale accorde beaucoup d'importance aux efforts entrepris pour enrayer la corruption et améliorer la gouvernance. Comme d'autres bailleurs de fonds de l'extérieur, elle considère que la possibilité pour la Guinée d'accéder à des apports plus importants dépendra des progrès réalisés dans ce domaine. La Banque est disposée à négocier un nouveau programme d'urgence ou intérimaire aux cours des prochains mois. De plus, elle désire entamer des discussions pour préparer une nouvelle Stratégie d'aide-pays, mais vraisemblablement cette stratégie n'entrerait pas en vigueur avant 2009. Avant de préparer une nouvelle stratégie d'aide, la Banque aurait l'intention de procéder à des consultations avec l'ensemble de la société civile, dont les organisations syndicales, pour connaître leurs priorités.

69. Depuis les deux dernières années, la Banque africaine de développement a annoncé cinq nouveaux projets ayant une valeur totale de 68 millions de US\$. Ces projets sont dans les domaines de l'éducation, du réseau routier, de l'approvisionnement en eau et du renforcement des capacités de gestion publique.

#### ***Des constats soumis à la discussion***

70. Le contraste est frappant entre les échecs de la Guinée au niveau de l'atteinte des Objectifs de développement du Millénaire, d'une part, et les capacités de l'économie guinéenne de produire et de distribuer les ressources nécessaires pour réaliser les ODM. Les mauvaises performances de la Guinée, lorsqu'on compare avec les moyennes africaines, au chapitre de la scolarité, la santé et l'accès à l'eau potable en plus s'expliquent principalement par le fait qu'on ait alloué moins de ressources à ces secteurs que d'autres pays. Il s'agit d'abord et avant tout d'une question de bien définir les priorités, et ensuite de prendre les mesures pour les atteindre.

71. La bonne gestion économique sera nécessaire pour ramener l'économie sur la voie de la croissance stable, pour créer les emplois nécessaires et pour réduire l'inflation. Il faut un régime réglementaire et fiscal qui accueille les investissements privés, qu'ils soient nationaux ou étrangers, et qui, de plus, favorise la création d'emplois décents et assure que l'entreprise privée contribue au développement de l'ensemble des secteurs qui génèrent des profits pour elle. Développer un secteur public actif plus efficace accordant plus de priorité aux Ministères en charge du secteur social.

72. La révision des contrats avec les sociétés minières, pour faire en sorte que les entreprises paient leur juste part et soient traitées de manière égale entre elles, sera une étape très importante à franchir. Des représentants du mouvement syndical et d'autres forces sociales et économiques devraient faire partie des mécanismes de surveillance de ce processus de révision. Des mesures devraient être prises pour augmenter la contribution aux revenus de l'État des secteurs non miniers également.

73. La sécurité alimentaire est une priorité pour la Guinée. Aucune modification du régime actuel d'interdiction de l'exportation des produits alimentaires ne devrait se faire sans au préalable mettre en place un programme de rechange qui assure l'accès de la population aux produits de première nécessité à des prix raisonnables. Parmi les possibilités à examiner figure une expansion du programme de subvention des prix de produits de première nécessité ou des mesures pour accroître les revenus des populations, surtout des plus démunies.

74. La Guinée devrait pouvoir obtenir les bénéfices de l'annulation de la dette en vertu du programme des Pays pauvres très endettés, parrainé par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le FMI. L'application de la bonne gestion des finances publiques et l'adoption de mesures pour combattre la corruption seront nécessaires, et obtiendront l'appui de l'ensemble de la population. Cependant, l'accès au programme de réduction de la dette et à des nouveaux crédits des bailleurs de fonds internationaux ne devraient pas être lié à l'imposition de nouvelles privations au peuple guinéen, par exemple en exigeant la mise en place de programmes d'ajustement structurels qui se traduisent par des pertes d'emplois et la réduction des conditions sociales.

### **IV. Gouvernance et institutions**

#### ***Le contexte régional***

75. Il convient de faire état de l'environnement régional difficile dans la partie de l'Afrique où la Guinée se trouve. Plusieurs des pays qui avoisinent la Guinée ont été aux prises avec des graves tensions, voire des guerres civiles faisant des centaines de milliers de victimes. Cette instabilité régionale a

eu son impact bien au-delà des pays en conflit. On estime que plus de 700 000 personnes en provenance des pays voisins ont trouvé refuge en Guinée depuis 1990. Avec la fin des guerres civiles et la mise en place de processus de réconciliation nationale en Sierra Léone et au Liberia, la majorité des réfugiés sont rentrés dans leurs pays d'origine. En 2006, il restait encore quelque 100 000 réfugiés en Guinée, dont environ les deux-tiers sont hébergés dans des camps.

76. La violence qui a frappé les pays voisins pendant plusieurs années n'a pas entièrement laissé indemne la Guinée. En 2000-2001, des forces mercenaires attaquèrent quelques villes frontalières guinéennes, tuant environ mille personnes et déplaçant 100 000. La présence encore aujourd'hui de quelques groupes mercenaires en Guinée forestière demeure une source d'instabilité potentielle, bien qu'on ne rapporte aucune violence actuellement.

77. Heureusement, la Guinée a échappé aux violences inter-ethniques qui, attisées par des intérêts économiques prédateurs, ont caractérisé les conflits militaires dans les pays voisins. Mais cela ne veut pas dire que la Guinée ne risquera jamais de connaître des conflits inter-ethniques. Certaines analyses soulignent que les partis politiques et d'autres institutions de la société guinéenne sont souvent identifiés à des groupes ethniques ou régions particulières. Si ce fractionnement n'est pas source de violence, il a été sans doute un obstacle au développement d'une société civile plus forte, à l'unité de l'opposition politique et, par conséquent, à la démocratisation. Le mouvement syndical guinéen constitue d'ailleurs la plus importante force sociétale guinéenne qui transcende les clivages ethniques. En effet, elle refuse de poser les problèmes en terme ethnique et développe des pratiques collectives pacifiques.

### ***Le pouvoir présidentiel***

78. La structure et les institutions gouvernementales en Guinée ont servi à renforcer le pouvoir présidentiel au détriment des autres branches, notamment le Conseil des Ministres et l'Assemblée Nationale. C'est le Président qui nomme le Premier Ministre et il n'y a pas de définition des pouvoirs constitutionnels de celui-ci. En pratique, il n'assume que les responsabilités que le Président veut bien lui déléguer. Ce régime de pouvoir concentré entre les mains du Président signifie aussi que les partis de l'opposition, relégués dans leur statut minoritaire à l'Assemblée Nationale, ne jouent pas de rôle effectif dans le fonctionnement régulier du gouvernement. Il reste à déterminer si la mise en vigueur des accords du 27 janvier représente un véritable partage de pouvoirs ou si des changements plus substantiels sont nécessaires pour réaliser une démocratisation des institutions politiques.

79. Les forces militaires et de sécurité ont aussi servi, d'abord et avant tout, à soutenir le pouvoir présidentiel. Ceci est vrai particulièrement du Bataillon autonome de la sécurité présidentielle (les « Bérets rouges ») mais l'ensemble des forces de l'ordre ont agi comme le partenaire constant du Président depuis sa prise du pouvoir en 1983.

80. Très récemment, quelques éléments des forces armées marchèrent sur la capitale afin de revendiquer des majorations salariales et plusieurs années de rétro-activité. Ce mécontentement est basé sur des réclamations légitimes, mais ne peut masquer le fait que les forces de l'ordre aient agi, tout au cours de l'histoire des deux dernières décennies, comme une force politisée, ayant comme but prioritaire de faire perdurer un régime de présidence à vie. Ceci était évident dans la façon que les forces armées ont participé à la répression de janvier et février 2007, où les Bérets rouges ont eu des pratiques abusives. La démocratisation de la Guinée exigera qu'un pouvoir civil démocratique s'exerce à la direction des forces de l'ordre. Il est incompatible avec la démocratie que ces forces agissent de façon autonome ou en fonction des intérêts personnels d'un seul homme.

### ***Fonctionnement du système multipartite***

81. La réforme constitutionnelle du début des années 1990 prévoyait la création des partis de l'opposition dès 1993. En réalité, ce ne fut qu'en 2005 que le système multipartite s'est réellement mis en place. En 1993, lorsque les premières élections « libres » eurent lieu sous l'égide de la nouvelle constitution, les observateurs internationaux ont dénoncé de nombreux cas de manipulation de votes et de détentions et autres entraves aux candidats de l'opposition. La communauté internationale a refusé de considérer ces élections.

82. On signala des incidents de harcèlement de l'opposition lors de l'élection présidentielle de 1998 et, de plus, les médias de l'État sont intervenus pour soutenir ouvertement le Président sortant. Après cette élection, le principal candidat de l'opposition à la présidence fut arrêté et emprisonné pendant deux ans. Plus récemment, les dirigeants d'un parti de l'opposition furent détenus en 2004 sous accusation de complot contre le Président, mais ils furent relâchés trois mois plus tard. En juin 2006, des dirigeants du même parti furent saisis et libérés neuf jours plus tard, encore une fois sans explication.

83. Pour protester contre les obstacles à leur liberté d'action, la plupart des partis de l'opposition boycottèrent le référendum de 2001, qui prolongeait le mandat présidentiel de cinq à sept ans, les élections législatives de 2002 et l'élection présidentielle de 2003. À cette dernière élection présidentielle, tous les candidats sauf un étaient déclarés inéligibles par la Cour suprême.

84. La situation s'est améliorée pour les élections législatives de 2005. Il fut possible pour les électeurs de vérifier leurs noms sur des listes électorales et on utilisa des boîtes de scrutin adéquates. Néanmoins, les observateurs non gouvernementaux signalèrent que des mesures insuffisantes avaient été prises pour empêcher des abus, tels l'ajout de personnes n'ayant pas le droit de vote sur les listes.

85. La démocratisation de la société guinéenne exige non seulement une révision du bon fonctionnement du système électoral, mais également un dialogue social pour régler pacifiquement les différends, renforcer la cohésion sociale et consolider la démocratie. Ceci pourra se réaliser en ayant davantage recours au Conseil économique et social comme lieu de discussion et de proposition pour en arriver à des consensus sur les grands défis qui interpellent la société guinéenne.

### **Le problème de la corruption**

86. Selon l'organisme *Transparency International*, la Guinée arrive au 160<sup>ème</sup> rang sur 163 pays quant à son indice de corruption. Elle arrive au tout dernier rang parmi les pays africains recensés. Un rapport rédigé pour le compte de la Banque mondiale cite les données de l'Étude nationale annuelle sur la corruption en Guinée (ENACOG), qui accorde à la Guinée un « indice général de corruption » de 36 pour cent, par rapport à la Sierra Léone qui reçoit 32 et la Zambie qui reçoit 28. L'ENACOG a réalisé des calculs précis quant aux niveaux de corruption parmi les différents ministères :

- Logement urbain et planification : 64 pour cent
- Fonction publique et emploi : 43 pour cent
- Jeunesse, sports, culture, administration régionale et décentralisation : 42 pour cent
- Sécurité : 40 pour cent

87. Les évaluations concluent que la corruption est endémique et comprend principalement le versement de pots-de-vin pour obtenir des contrats publics ou des permis. D'autres pratiques courantes sont le détournement de fonds publics ainsi que les vols de biens appartenant à l'État. L'ENACOG a estimé à 468 milliards de GNF (ou 180 millions de \$US) la valeur totale annuelle versée par les entreprises aux fonctionnaires, ce qui serait équivalent à 9,3 pour cent du PIB. Sans que cela excuse les pratiques constatées, les études mentionnent aussi que les très bas salaires constituent presque une invitation à voler, puisqu'il est impossible, pour beaucoup de fonctionnaires, de se faire vivre uniquement avec les revenus provenant du salaire.

88. Quelques mesures ont été envisagées pour combattre la corruption. Aucune n'a eu un impact réel. On dit : que la corruption continue malheureusement par les tenants des grandes fortunes. En 2004, le Comité national de lutte contre la corruption (CNLC) fut remplacé par l'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC). Au-delà du changement dans l'appellation, l'ANLC fait partie d'un ministère plutôt que de répondre au Président. Mais plusieurs interrogations quant à son indépendance réelle demeurent. En 2005 la Guinée s'est jointe à l'Initiative de transparence dans les industries d'extraction. Six entreprises minières furent l'objet d'enquêtes en vertu de l'initiative dans la première année après l'adhésion de la Guinée.

89. Dans l'accord tripartite du 27 janvier, le gouvernement s'est mis d'accord pour maintenir et pousser jusqu'au bout, et cela sans ingérence politique, les poursuites judiciaires contre les individus soupçonnés de dilapider l'économie nationale. Le gouvernement s'est également engagé à faire de la lutte contre la corruption et le détournement de fonds publics « une priorité du gouvernement ». Depuis, plusieurs personnes ont rapporté de nouveau cas de détournement de fonds dans la gestion des entreprises publiques et privées.

90. Le fait que les organisations syndicales aient lancé un mot d'ordre de grève générale pour protester contre l'impunité accordée par le pouvoir présidentiel à des personnes accusées de corruption à grande échelle, démontre bien le sérieux avec lequel la question est considérée par les organisations des travailleurs. Des organisations tant nationales qu'internationales (*Transparency International*, Banque mondiale) qui mènent des campagnes contre la corruption auraient avantage à voir les organisations syndicales comme des partenaires privilégiés dans ce combat.

91. Pour enrayer des encouragements à la corruption et pour rendre la campagne anti-corruption plus efficace, il est important de porter attention au problème de bas salaires dans le secteur public, et l'absence de protection légale pour les fonctionnaires qui dénoncent des cas de corruption dont ils ont connaissance. En plus de surveiller de près les secteurs plus dynamiques de l'économie nationale où les possibilités de détournement massif existent, il est nécessaire aussi de faire une surveillance plus étroite du secteur du minerai de fer et de l'industrie forestière, deux secteurs qui ont échappé au même niveau de contrôle. D'autres propositions à examiner, qui proviennent de l'Association guinéenne pour la transparence, sont celles d'exiger une déclaration de revenus et de fortune à tous les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires de l'État; et celle de réaliser un état des lieux systématique des services et établissements publics.

### **Des constats soumis à la discussion**

92. La Guinée a échappé aux tensions inter-ethniques fortes qui sont devenues une plaie ouverte dans certains pays voisins. Mais cela ne veut pas dire que la situation ne peut se détériorer. Il semble important d'appuyer et d'encourager les institutions qui surmontent et traversent les clivages inter-ethniques. Le mouvement syndical guinéen est un exemple de ce que la société civile peut réaliser, mais sa force dépend du respect des droits et libertés qui sont parfois menacés. Voilà pourquoi il est si important de respecter ces droits.

93. Dans le domaine politique, la démocratisation de la société guinéenne exige qu'on poursuive la construction d'un véritable régime multipartite, ce qui nécessitera la remise en question du contrôle exclusif par le pouvoir présidentiel de tous les appareils de l'État, dont les forces de l'ordre. Les progrès

déjà réalisés pour mettre en place un vrai système multipartite, dont l'observation des règles strictes au niveau de la tenue d'élections législatives et présidentielles, devraient être consolidés et poursuivis. Et le gouvernement devrait appuyer le renforcement du dialogue social tripartite par l'entremise du Conseil économique et social pour débattre et trouver des solutions aux défis que la société guinéenne devra relever.

94. La corruption est un fléau contre lequel tout le pays doit lutter. Les grèves de janvier-février 2007 ont démontré que cette cause mobilise presque l'ensemble de la société. En tant que représentant des travailleurs tant du secteur public que du secteur privé et ayant fait ses preuves quant à l'importance qu'il accorde au problème, le mouvement syndical doit être considéré comme le partenaire naturel et idéal pour toute organisation, nationale ou internationale, qui voudrait participer à cette lutte. L'appui à la liberté syndicale dans tous les lieux de travail, la protection des travailleurs qui dénoncent des cas de corruption, et le relèvement des salaires des fonctionnaires sont parmi les mesures qu'il faut mettre en place pour combattre plus efficacement le fléau de la corruption. En outre, il est indispensable de mettre en place un système judiciaire indépendant, juste et rapide où aucune impunité ne peut être retenue. Cela permettrait aussi de restituer les biens spoliés.

#### **Bibliographie :**

- AFP, *Guinea re-evaluates mining contracts*. 13 avril 2007.
- Association Guinéenne pour la Transparence, *Déclarations 25 juin 2006, 16 novembre 2006, et 31 janvier 2007*.
- Banque mondiale, *Country Assistance Strategy for the Republic of Guinea*, 10 juin 2003.
- Banque mondiale, *Country Brief : Guinea*. août 2006.
- Banque mondiale, *The Republic of Guinea Joint IDA-IMF Staff Assessment of the Poverty Reduction Strategy Paper – Annual Progress Report No.35766-GN*. 23 août 2006.
- Banque mondiale, *World Development Indicators*, avril 2007
- Camara, Taliby Dos, *Révision des conventions minières, quand l'Assemblée Nationale s'oppose à l'intérêt national*, [Aminata.com](http://Aminata.com), 18 avril 2007
- Confederation Syndicale Internationale, *Gros Plan sur Rabiadou Diallo, S.G. de la CNTG*, 25 avril 2007.
- Confederation Syndicale Internationale, *Rapports Annuels des violations de droits syndicales*, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, et 2006.
- Département d'État, Etats-Unis d'Amérique, Bureau des affaires africains, *Background note : Guinea*, avril 2007.
- Département d'État, Etats-Unis d'Amérique, *2006 Investment Climate Statement – Guinea*, sans date.
- Diallo, Mamadou et Yacine Diallo, *Mettre les ressources minières au service du développement de la Guinée*, [Aminata.com](http://Aminata.com), 20 avril 2007
- Fédération internationale des journalistes, *Déclarations août 2003, février 2005, et février 2007*.
- FMI, *Guinea 2005 Article IV Consultation, Report No. 06/37*. janvier 2006.
- FMI, *Guinea : Transactions with the Fund from May 1, 1984 to March 31, 2007*. 2007.
- FMI, *Selected Issues and Statistical Appendix : Guinea*, 2 décembre 2005.
- Human Rights Watch, *Dying for Change : Brutality and Repression by Guinean Security Forces in Response to a Nationwide Strike, Vol 19, No.5(A)*. avril 2007.
- Human Rights Watch, *The Perverse Side of Things. Torture, Inadequate Detention Conditions, and Excessive Use of Force by Guinean Security Forces*
- Inter-centrale CNTG-USTG élargie à L'ONSLG et à l'UDTG, *Contexte actuel du pays sur le plan social et celui de la gouvernance*, mai 2007.
- International Crisis Group, *Guinea in Transition, Africa Briefing No.37*, 11 April 2006.
- International Crisis Group, *Guinea : Change or Chaos, Africa Report No.121-14*. 14 février 2007.
- International Crisis Group, *Stopping Guinea's Slide, Africa Report No.94*, 14 juin 2005.
- LOCOMonitor, *Guinea Foreign Direct Investment Report*, 2007.
- Mahtani, Dino, *Guinea's unions hit at the heart of nation's mineral wealth*, [Financial Times](http://Financial Times). 12 février 2007.
- Organisation Internationale de la Migration, *Guinea Facts and Figures*, sans date.
- United States Geological Survey, *Bauxite and Alumina, fiche statistique*, 2005.